Zeitschrift: Coup-d'oeil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: - (1855)

Artikel: Procès-verbal de la Réunion générale de la Société jurassienne

d'émulation

Autor: Quiquerez, A. / Kohler, Xavier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549495

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROCÈS-VERBAL

DE

ELLMÜRÜD KOIKTÜR LE

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION,

à Delémont, le 18 septembre 1855.

En suite de convocation du 18 août, la Société jurassienne d'émulation s'est réunie à Delémont le 18 septembre.

A huit heures, plus de soixante sociétaires sont réunis à l'Hôtel-de-ville, dans la salle du Casino, qui a été mise à la disposition de la Société. Plusieurs nouveaux sociétaires, des délégués de la Société d'émulation de Montbéliard, quelques personnes amies des lettres assistent également à la réunion.

En l'absence du vice-président de la Société, M. X. Kohler, secrétaire, ouvre la séance. Il rappelle les circonstances pénibles en suite desquelles lui est dévolue cette tâche. La Société a perdu son respectable président, M. Thurmann. Plus cette perte est grande, plus les sociétaires doivent redoubler de zèle et de dévouement pour soutenir l'œuvre fondée par notre savant compatriote. M. Kohler espère qu'il en sera ainsi, et que la réunion de ce jour, comme les précédentes, contribuera à cimenter toujours plus l'union des travailleurs jurassiens.

Le secrétaire déclare ensuite ouverte la septième réunion générale et invite l'assemblée à procéder à la nomination du bureau local pour la séance de ce jour. Les membres des bureaux des diverses sections sont invités à remplir ces fonctions. Prennent place au bureau MM. X. Kohler et Dupasquier, de Porrentruy; MM. Quiquerez, président, et Bonanomi, secrétaire de la section de Delémont; M. Gobat, président de la section d'Erguel; M. Scholl, président de la section de Neuveville. MM. Jordan et Flamand, délégués de la Société d'émulation de Montbéliard, sont aussi invités à prendre place au bureau. M. Quiquerez, président de la section de Delémont, est appelé à présider la réunion.

M. Quiquerez commence son discours d'ouverture par retracer les phases que la Société jurassienne a parcourues depuis la première réunion générale, à Delémont, jusqu'à ce jour : ce regard jeté sur le passé lui permet de bien augurer de l'avenir. Il exprime son profond regret de ne plus voir figurer au milieu de nous notre maître à tous, l'âme de la Société, M. Thurmann, à la mémoire duquel il rend un légitime hommage. Il souhaite enfin la bienvenue aux sociétaires des différentes parties du Jura, et leur promet, au nom de Delémont, une réception cordiale. Passant au domaine scientifique, M. Quiquerez dit qu'il avait songé d'abord à nous présenter un travail sur l'industrie sidérurgique dans le Jura, mais que, vu la publication prochaine de sa Notice historique et statistique sur les forges de l'ancien Evêché, il a cru devoir traiter un autre sujet. M. le président donne lecture d'une Notice sur la chasse dans l'ancien Evêché de Bâle. Après avoir énuméré les diverses espèces de gibier et d'animaux féroces qui peuplaient autrefois ces contrées, M. Quiquerez relate tout ce qui avait trait aux droits de chasse et à son exercice dans notre pays, depuis le moyen-âge jusqu'à la révolution française.

Le secrétaire, M. X. Kohler, donne lecture du Coup-d'œil sur les travaux de la Société jurassienne pendant l'année

1855. L'assemblée, consultée sur ce rapport, l'approuve à l'unanimité et en vote l'impression, ainsi que celle du discours d'ouverture.

On passe à l'examen des comptes du secrétaire-caissier. Sur la proposition de son président, l'assemblée renvoie, comme les autres années, cet examen à une commission prise parmi les sociétaires de Porrentruy. Sont nommés membres de cette commission MM. Choffat, Prêtre et Durand.

L'assemblée procède à la nomination du bureau central. Le président observe qu'il s'agit de remplacer M. Thurmann, comme président et comme vice-président, M. Péquignot, actuellement établi dans le canton de Neuchâtel. M. Quiquerez propose d'appeler à la présidence de la Société, le secrétaire actuel, M. X. Kohler. Plusieurs sociétaires appuient cette candidature, et sur la proposition de M. Tièche, M. X. Kohler est nommé par acclamations président de la Société. Le secrétaire lit ensuite une lettre de M. Choffat, qui avait été appelé à remplacer M. Péquignot, en qualité de viceprésident, lettre par laquelle il déclare ne pouvoir plus, vu ses occupations, faire partie du bureau; M. X. Kohler propose de ne pas tenir compte de cette démission. Cette proposition, fortement appuyée par M. le président Quiquerez, est accueillie à l'unanimité. Sont nommés encore à l'unanimité, M. D. Kohler, avocat, membre du bureau, et M. Friche, directeur de l'Ecole normale, secrétaire-caissier. Le bureau central est donc composé de MM. X. Kohler, président; Choffat, vice-président; Dupasquier, D. Kohler, Friche, secrétaire-caissier.

M. X. Kohler remercie la Société de l'honneur qu'elle veut bien lui faire, en l'appelant à la présidence. Il regrette que M. Quiquerez n'habite pas Porrentruy, siége de la Société, car c'est bien à lui que reviendrait cette distinction, comme vétéran de la science dans notre Jura. « Ce n'est pas non plus, ajoute M. Kohler, sans une certaine émotion que j'accepte les fonctions que remplissait si dignement mon respectable ami, M. Thurmann. Je m'efforcerai de marcher sur ses traces en

redoublant de dévouement pour notre œuvre jurassienne. Si j'accepte la tâche difficile que m'impose la présidence, c'est à condition que mes honorables collègues voudront bien me seconder de leurs lumières et de leurs conseils.»

L'assemblée, sur la proposition de son président, vote des remercîments au bureau central et en particulier au secrétaire, pour le soin qu'il a pris des intérêts de la Société. — Sur la proposition de M. X. Kohler, elle vote aussi des remercîments aux bureaux des sections, notamment aux présidents et secrétaires, dont on ne saurait trop reconnaître le zèle.

Dons et communications.

Avant de passer à la lecture des travaux, le président enregistre les dons faits à la Société, soumet quelques communications et fixe l'attention des sociétaires sur une suite d'objets d'art déposés pour la circonstance dans la salle du Casino.

Plusieurs des tableaux qui décorent le lieu de la réunion, rappellent des souvenirs historiques. On remarque notamment:

Le portrait du duc Bernard de Saxe Weymar, peint pendant son séjour à Delémont, d'octobre à décembre 1637;

Le portrait de Jean-Louis Choulat, prévôt de Porrentruy, qui, à la même époque, voulait qu'on résistât par la force aux brigandages des troupes étrangères;

Celui du maître-bourgeois Wicka, qui prit une part active aux troubles de 1740;

Les portraits de M. Schoumacher, conseiller des princes de Roggenbach et de Neveu, et du D^r Godin, chirurgien des derniers Evêques de Bâle;

Neuf grands almanachs de la cour des Evêques de Bâle, dont quelques-uns remontent à 1618 et 1619. Ces tableaux curieux, gravés à Vienne, représentent entre autres Porrentruy et les armoiries de familles nobles de l'Evêché, aux XVIIe et XVIIIe siècles;

Un tableau, appartenant à la ville de Delémont et représentant cette ville pendant l'incendie de 1489.

Sont encore déposés dans la salle :

Plusieurs cartes et plans relatifs à la vallée de Delémont et à l'exploitation des mines dans cette contrée;

Une suite de cartes et dessins topographiques, exécutés par M. Hennet;

Une carte au 100000, comme spécimen de la carte topographique cantonale, de la vallée de la Kander et de la Simmen, d'une très-belle exécution, par M. le colonel Buchwalder;

Une belle suite de fossiles du terrain tertiaire, recueillis par M. le D^r Greppin.

M. le président Quiquerez annonce à l'assemblée qu'il a déposé sur le bureau, pour que les sociétaires que cela intéresse, puissent en prendre connaissance, plusieurs de ses travaux historiques manuscrits; ainsi: 1° l'Histoire des comtes et des châteaux de Sogern et de Vorbourg; 2° l'Histoire des monuments celtiques et romains de l'ancien Evêché de Bâle; 3° l'Histoire des Seigneurs d'Asuel; 3° une Histoire diplomatique des comtes de Ferrette; ces ouvrages sont accompagnés d'un grand nombre de planches et de fac-simile de chartes. M. Quiquerez à déposé en outre son travail sur le terrain sidérolitique, avec planches coloriées et le manuscrit de son travail historique et statistique sur les forêts, les mines et les forges du Jura, qu'il est à la veille de livrer à l'impression.

Le président observe ensuite que plusieurs exemplaires du Coup-d'œil de 1854 et du Coup-d'œil sur l'Education par M. Péter, sont déposés sur le bureau, à la disposition des personnes présentes à la réunion.

Coup-d'œil sur l'éducation, notamment l'attention et la mémoire. Discours prononcé à la Société jurassienne d'émulation, dans la séance du 27 septembre 1854, par A. Péter, chef d'institut à Neuveville. — Porrentruy, juillet 1855, br. in-8° de 24 pages.

M. Scholl offre à la Société et distribue aux sociétaires son travail statistique sur la ville de Bienne.¹

Le secrétaire enregistre les dons suivants adressés à la Société: 1° de la part de M. le docteur Blæsch, de Bienne, Geschichte der Stadt Biel und ihres Panner-Gebietes, von Dr Blæsch: 1° Lief. Biel. 1854; 2° de la part de M. E. Mathey, Recueil d'antiquités suisses, par M. le baron G. de Bonstetten; Berne 1854, g. in-f°. — M. Scholl fait don au médaillier du collège de Porrentruy, de la médaille frappée par la France, à la suite de son intervention dans l'Evêché pour apaiser les troubles de 1740.

M. X. Kohler dit quelques mots sur les deux ouvrages offerts à la Société. L'Histoire de Bienne, par M. Blæsch, est d'un haut intérêt pour les amis des études historiques. L'auteur a puisé aux meilleures sources; outre les grandes publications de MM. Matile, Zeerleder, Trouillat, etc. et les anciens chroniqueurs, M. Blæsch a compulsé les archives de Bienne, qui sont très-riches et ont été mises en ordre par lui. La première livraison, que nous avons sous les yeux, comprend l'histoire de Bienne jusqu'à la fin dn XIVe siècle. Cet ouvrage, riche en faits, quoique d'une précision rigoureuse, fournit une foule de nouvelles données, concernant, non-seulementla. ville de Bienne, mais eneore les cantons frontières et surtout l'ancien Evêché de Bâle. Le Recueil d'antiquités suisses, par M. de Bonstetten, est un ouvrage classique sur la matière, d'un grand secours pour les personnes qui, s'occupant d'archéologie, ne sont pas à même de visiter les musées pour comparer les objets qu'ils découvrent. Dans une introduction substantielle,

'Publié dans le journal *La Suisse*, en mars et avril 1855, ce travail a été tiré à part à 90 exemplaires, sous ce titre : *La ville de Bienne*. Berne 1855, br. in-8° de 44 pages.

²La seconde livraison de cet ouvrage a paru à la fin de 1855; elle comprend l'histoire de Bienne de 1400 à 1478, et est accompagnée de 12 planches représentant les trophées de Bienne dans les guerres de Bourgogne. M. le D^r Blæsch a encore offert la suite de son *Histoire* à la Société jurassienne d'émulation.

l'auteur donne l'histoire archéologique des temps anciens de l'Helvétie, qu'il partage en quatre époques : 1° Epoque primitive (âge de pierre) ; 2° Epoque helvète ou helvèto-romaine ; 3° Epoque romaine proprement dite ; 4° Epoque burgonde et allémanique. Les antiquités des époques primitive et helvète sont presque nulles en Suisse; celles des époques subséquentes y tiennent la plus large place. La seconde partie de l'ouvrage comprend l'explication des planches, qui sont au nombre de 28, très-bien coloriées à la main. M. de Bonstetten décrit les objets qu'elles représentent, faisant presque tous partie de sa riche collection d'antiquités, et consistant principalement en armes, ornements, ustensiles et urnes. Cet ouvrage, d'un écrivain consciencieux, est marqué au coin de la science.

M. Scholl décrit brièvement la médaille frappée en 1740, et offerte par lui à la Société; elle est signalée déjà dans Lehmann (Bisthum Basel, p. 295). Il présente à la Société deux autres médailles, du même module, et gravées aussi par Dassier. La première offre à l'avers l'effigie du cardinal de Fleury; au revers, une Minerve dans les nues, tenant à la main une branche d'olivier; à ses pieds est une contrée montueuse, où l'on distingue des églises et des habitations. La légende porte : Minerva pacifica. M.D.CCXL. M. Scholl se demande si cette contrée ne figure pas l'Evêché de Bâle, et si cette médaille n'aurait pas été frappée pour faire pendant à la première. — La seconde, sans intérêt pour notre Jura, se rapporte aux troubles de Genève et au rôle politique que le syndic Lesort joua à cette époque. Ce citoyen, comme on le sait, s'était prononcé énergiquement pour le parti populaire; il s'opposa de tout son pouvoir à ce qu'une médaille fût frappée en son honneur, puis publia une protestation contre la distinction dont il était l'objet. Cette médaille, qui présente à l'avers l'estigie de Louis Lefort, porte le millisime de 1734.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. 1

Education. — M. Dupasquier présente quelques Observations touchant le Projet de loi sur la réorganisation des deux degrés inférieurs de l'instruction publique, publié par M. Lehmann, Directeur de l'éducation.

Avant de passer à l'examen de ce projet, M. Dupasquier jette un coup-d'œil sur l'état actuel de nos écoles et les réformes urgentes qu'elles réclament. Depuis dix ans on est sous le coup d'un provisoire, qui pèse également sur les écoles et les régents. Les suites de cet état de choses s'aggravent tous les jours, aggravation due principalement aux vices et aux lacunes des institutions actuellement existantes. On doit signaler, en premier lieu, l'absence d'un bon programme et de règlements disciplinaires; il en est résulté une telle confusion dans l'enseignement, une telle diversité de vues et de tendances qu'à vrai dire, dans le canton de Berne, on a des écoles publiques et non une instruction publique, si on entend par là la coordination d'établissements vers un but nettement défini. — Les régents, privés de toute direction, ne s'entendent ni sur les méthodes, ni sur les ouvrages à employer. - Les dispositions de la loi de 1835, relatives à la fréquentation des écoles, sont insuffisantes et donnent lieu à de nombreux abus, au vu et su des commissions chargées de les réprimer. Il est à regretter que M. Lehmann n'ait pas publié avec son projet de loi les règlements disciplinaires, déterminant la compétence des commissions et leurs devoirs. M. Dupasquier espère que ce point essentiel de discipline sera confié aux préfets laissés trop en dehors du mouvement intellectuel. - La position des régents doit aussi être améliorée. La plupart n'ont pas un traitement en rapport avec leur état; ils ne rencontrent rien dans nos institutions qui stimule leur zèle; même diplôme pour le plus ou le moins capable; au-

Les rendus-comptes des travaux ont été fournis par les auteurs ou écrits par le secrétaire de la Société, d'après les notes qu'on lui a remises.

cune distinction pour celui qui tient le mieux son école. — Dans le Jura, les communes assignent dans leurs budgets une allocation pour l'achat du *matériel d'école* à délivrer aux enfants pauvres; les futurs règlements devront renfermer des dispositions précises à cet égard.

Aprés ces observations générales, M. Dupasquier passe à l'examen du *Projet de loi sur l'instruction publique*, à commencer par l'organisation des autorités scolaires. Il considère l'institution de commissions de district comme une innovation avantageuse et nécessaire sous bien des rapports. Il désirerait que l'on créât près du Directeur [de l'éducation une commission permanente des études, composée d'hommes voués à l'enseignement: outre qu'elle faciliterait sa tâche pénible au Directeur, elle tendrait à conserver une certaine tradition dans les vues, une stabilité difficile à concevoir avec un chef de département, soumis lui-même aux réélections périodiques et aux fluctuations des partis.

En ce qui concerne l'instruction primaire, le projet de loi n'est au fond qu'une simple déclaration de principes, dont l'explication sera déterminée par les règlements ultérieurs. M. Dupasquier regarde comme indispensable pour éclairer la matière, qu'avant la discussion de sa loi, M. le Directeur élabore des programmes d'études et l'un ou l'autre des règlements. Le projet tel quel pourrait aussi recevoir d'utiles modifications. Ainsi l'instruction primaire devrait avoir deux degrés obligatoires pour les communes déjà dotées de trois écoles au moins. Il est à craindre en effet que la disposition, pas assez explicite, du projet sur la formation par les communes d'écoles primaires supérieures ne reçoive pas son exécution.

Abordant la partie du projet relative aux écoles moyennes, M. Dupasquier la trouve plus complète; il expose brièvement toute l'économie du projet et fait suivre cet exposé de quelques observations. La publication de plans et programmes d'études comblera une lacune profonde qui existe dans l'enseignement moyen; il y aura profit pour les études et garanties pour les parents. — Le projet de M. Lehmann répond aux

exigences actuelles; il fait une large part au réalisme, sans porter atteinte au classisme, et les deux genres d'études se développeront parallèlement au profit de tous.— Une contradiction assez grave pourrait être reprochée à la nouvelle loi : l'idée fondamentale du projet est de populariser l'instruction, et cependant dans les écoles de second degré les élèves devraient payer une rétribution annuelle de 40 à 60 fr. Dans l'intérêt surtout des familles peu aisées, ne serait-il pas juste d'établir en principe que, pour les deux ou trois premières années, l'enseignement dans les écoles moyennes (écoles secondaires, progymnases) sera gratuit.

M. Dupasquier achève son travail en remerciant M. Lehmann d'avoir abordé une réforme impatiemment attendue. Le projet renferme des bases sur lesquelles on pourra solidement édifier l'instruction publique. « La Société d'émulation, dit en terminant M. Dupasquier, ne devrait-elle pas, à teneur de l'art. 2 de ses statuts, s'occuper de ce projet? Les sections se communiqueraient leurs vues, qui pourraient être livrées à l'impression.» ¹

M. le professeur Villemain donne lecture du Rapport annuel, qu'il a adressé, comme président du synode scolaire du cercle de Delémont, au Comité central de Berne.

M. Villemain a signalé d'abord les vices et les lacunes de notre organisation scolaire, la négligence souvent extrême des enfants à fréquenter l'école, la nécessité toujours plus impérieuse de donner aux régents des traitements qui les mettent enfin à même de pourvoir à leurs besoins. M. Villemain appuie instamment sur ce dernier point : faire aux régents une position honorable, c'est dans l'intérêt bien entendu de l'instruction. Les besoins de l'époque, comme l'avenir de la jeunesse, exigent aussi que l'enseignement primaire soit complet et organisé sur de bonnes bases.

Un des moyens que M. Villemain propose pour arriver à ce

¹ Le Jura, dans le numéro du 31 janvier 1856, a commencé la publication du travail de M. Dupasquier.

résultat, consiste dans la création de deux degrés de diplômes pour les régents, lesquels répondraient à une même classification des écoles. « Chaque nouveau régent recevrait un diplôme de seconde classe. Après quatre ou cinq années d'enseignement, lorsqu'il se serait perfectionné dans la pratique et qu'il serait décidé à poursuivre la carrière d'instituteur, il serait admis à passer un examen en obtention de diplôme de première classe; cet examen serait plus sévère, plus difficile que le premier, mais lui donnerait accès à la tenue d'une école de premier degré, lesquelles renfermeraient au besoinplus d'élèves que celles de second degré, mais seraient mieux rétribuées. Il résulterait de ce système entre les instituteurs et les communes une noble émulation, qui ne pourrait que tourner au profit de l'instruction. »

M. Gibolet lit un travail de M. Gilliéron, intitulé: De l'influence de l'établissement de l'Ecole polytechnique fédérale sur l'organisation de l'enseignement secondaire en Suisse.

L'auteur commence son travail par jeter un coup-d'œil rétrospectif sur la naissance et le développement de l'enseignement industriel, qui ont motivé cette institution. Il compare entre elles les études classiques et réales, et sans vouloir enlever aux premières leur importance, il conclut que les secondes, répondant plus exclusivement aux besoins de l'époque, doivent avoir dans l'enseignement une part légitime et plus grande que celle qu'on leur accorde généralement. L'établissement del'Ecole polytechnique coupe court aux objections; c'est le point d'arrivée pour toutes nos écoles industrielles. leur organisation ne peut plus être abandonnée au hasard. Il faut donc faire concorder le programme des études dans ces écoles avec celui de cet établissement supérieur. Or, l'examen de ce dernier programme prouve que les jeunes gens qui veulent se vouer aux carrières industrielles doivent consacrer tout leur temps aux études préparatoires; de plus qu'il serait bien d'établir, au moins pour les classes supérieures, des

Voir ce travail à l'Appendice.

examens de promotion, qui justifieraient de la force des élèves.

Passant à l'organisation scolaire, M. Gilliéron désirerait la voir ainsi établie : 1° dans tous les villages, comme actuellement, des écoles primaires; 2° dans tous les centres de population un peu considérable, une école secondaire; 3° dans les villes un collège-école industrielle, ayant deux divisions, classique et réale, et comprenant quatre ans d'études; 4° au chef-lieu du canton une division supérieure de l'école industrielle, destinée aux jeunes gens qui se préparent à entrer à l'Ecole polytechnique fédérale.

- M. Bouju, instituteur, présente un Rapport sur une Nouvelle géographie de la Suisse, par M. Jos. Rais, de Delémont, instituteur à Trieste.
 - « L'ouvrage de M. Rais est divisé en trois parties :
- » La première renferme un abrégé de l'histoire de la Suisse, écrit avec clarté et simplicité, à la portée de la jeunesse des deux confessions.»
- » La seconde se compose d'un aperçu géographique de la Suisse, d'abord au point de vue physique (hydrographie, topographie, terrains, minéraux, plantes et animaux), puis sous le rapport politique (ethnographie, occupations des habitants, action que la nature exerce sur eux, divisions politiques, statistique, etc.)»
- » La troisième partie traite des cantons en particulier; elle indique la position de chaque canton, l'année où il est entré dans la Confédération, sa population, sa langue, le genre d'occupations de ses habitants, les principales rivières qui l'arrosent, les lieux principaux et ce qu'ils offrent de plus remarquable, etc.»
- » Cet ouvrage, ajoute M. Bouju, s'il était publié, remplirait une lacune sentie depuis bien longtemps dans les écoles primaires de la partie française du canton, surtout quant aux pages qui traitent de l'histoire de la Suisse; car les ouvrages que je connais sur cette matière, s'ils sont complets, sont trop volumineux pour une école primaire. Quoique la donnée

de ce livre ne soit pas neuve, l'auteur a su la rajeunir par des détails fort utiles et très-intéressants. »

Géologie. — M. Pidancet fait l'exposé verbal de la Série des révolutions du globe qui ont donné naissance au Jura dôlois.

Le chaînon de la Serre se présente sous la forme d'un plateau, dont les flancs sont constitués par les terrains primordiaux ; la surface de ce plateau est recouverte par un dépôt arénacé analogue à ceux qui ont été désignés depuis longtemps par M. de Bonnard, sous le nom d'arkose. Au pied de cette chaîne, du côté septentrional, se retrouvent des conglomérats rouges, semblables à ceux qui recouvrent le bassin houillier de Blanzy; ils renferment les mêmes fossiles, entre autres valchia. Schlotemi et hypnoïdes. Sur ces conglomérats on retrouve de nouveau les arkoses du plateau, qui les recouvrent en stratification discordante. A ces arkoses succèdent des dépôts d'argiles bigarrées recouvertes elles-mêmes par des couches dolomitiques, renfermant les fossiles caractéristiques du conchylien et supportant les assises de l'étage des marnes irisées. On observe ensuite les différents étages du terrain jurassique recouverts sur quelques points par le terrain néocomien, sur d'autres par des poudingues impressionnés représentant le sydérolitique du Jura bernois. Tous les terrains que nous venons d'énumérer ont leurs couches redressées et ont participé aux soulèvements qui ont donné naissance au Jura dôlois; les plaines sont elles-mêmes occupées par le terrain du minerai de fer pisiforme de M. Thirria, terrain recouvert lui-même par les cailloux roulés des plaines de la Bresse. Ces deux derniers dépôts ont leurs couches horizontales et ont été par conséquent déposés après le soulèvement des chaînes jurassiques.

Si on examine la composition géologique de la Serre, on voit qu'elle est formée par un *gneiss* amica argentin et dont la stratification est parfaitement régulière, les couches plongeant de la vallée du Doubs vers celle de la Saône. Ce *qneiss* passe

insensiblement, à la partie supérieure, à une roche compacte régulièrement stratifiée et analogue, quant à la composition, à la couleur et à l'aspect, aux eurites fossilifères de Thann. Par des observations nombreuses, M. Pidancet a pu se convaincre que cette roche euritique avait dû, à une certaine époque, recouvrir complètement le terrain de gneiss. D'après lui, un premier soulèvement aurait brisé cette roche et mis le gneiss à découvert sur le versant méridional de la Serre. Au pied de la chaîne ainsi formée se seraient déposés les conglomérats représentant le terrain du grès rouge, dans lequel on a rencontré à Moissey les plantes fossiles caractéristiques des schystes permiens de Lodève.

On voit d'après cela qu'à une certaine époque la Serre faisait partie d'un continent ou formait une île sur laquelle croissaient des conifères à taille gigantesque, tandis qu'à ses pieds s'étendait une mer, dans laquelle pouvait se déposer le terrain houillier, qui cependant ne se présente nulle part en affleurement, et le terrain du grès rouge. Plus tard cette île ou ce continent fut envahi de nouveau par les eaux de la mer, qui déposèrent les arkoses et les différents étages du trias. Toutefois la révolution qui a amené ce changement est indiquée dans la localité qui nous occupe, par la discordance de stratification qui existe entre le trias et les roches que nous avons indiquées précédemment.

Depuis les dépôts des couches les plus anciennes des terrains triasiques jusqu'aux assises les plus supérieures du terrain jurassique, les choses se sont passées comme dans le reste du Jura, et il faut arriver jusqu'à l'époque crétacée pour trouver des traces de changements importants. L'absence du terrain néocomien inférieur indique que pendant que ce terrain se déposait dans les régions occupées actuellement par les hautes chaînes du Jura, le sol du Jura dôlois, comme celui de la Bourgogne et de la Haute-Saône, était exondé. Ces régions ont de nouveau été envahies par les eaux à l'époque du dépôt du terrain néocomien moyen (marnes d'Hauterive), qui recouvre la couche la plus supérieure du terrain jurassi-

sique. D'un autre côté le manque du terrain néocomien supérieur indique un nouveau retrait des eaux de la mer, qui sont venues de rechef visiter ces contrées depuis le moment où s'est opéré le dépôt des couches aptiennes auxquelles ont succédé le terrain albien et celui de la craie chloritée.

Le représentant du sydérolitique reposant tantôt sur des couches crétacées, tantôt sur des couches jurassiques, indique qu'une nouvelle révolution a dû avoir lieu après le dépôt de la craie chloritée et avant celui du terrain dont nous parlons. Ces couches fortement redressées montrent du reste qu'il a participé lui-même à un dernier soulèvement qui a dû se passer avant le dépôt du terrain tertiaire supérieur dont les couches sont restées horizontales.

En résumé, nous voyons que le sol du Jura dôlois a été témoin de la plupart des grandes catastrophes qui ont donné naissance aux grandes chaînes, qui s'élèvent à la surface du globe.

M. Pidancet apporte à l'appui de ses assertions, plusieurs des coupes géologiques faites sur différents points de l'arrondissement de Dôle.

Jurisprudence. — M. Maistre met sous les yeux des sociétaires des fragments d'un ouvrage intitulé: Codes et lois en vigueur dans le Jura bernois.

Il fait connaître d'abord le plan qu'il a adopté pour son travail (v. p. 25 du *Coup-d'æil*), puis il essaie de prouver la nécessité, l'urgence et partant l'utilité de toute publication de cette nature.

Les motifs à l'appui de cette opinion sont nombreux. En première ligne il faut placer la diversité de législation, car notre petit Jura est régi par les lois fédérales, cantonales et françaises; en second lieu, le nombre et la multiplicité des lois, la législation cantonale se composant de lois antérieures à 1815, de lois promulguées de 1815 à 1830 et 1831, et de cette dernière époque jusqu'à présent. Vient ensuite la tâche pénible de compulser les quarante volumes où sont ren-

fermées les lois susdites, auxquels on doit ajouter les codes français en vigueur dans le Jura; joignez à cela la difficulté même de se procurer cette immense collection, et les frais élevés que coûterait cette acquisition. Un autre motif non moins puissant, c'est l'impossibilité de se reconnaître dans un pareil dédale; comment savoir au juste quelles lois sont ou non en vigueur, quels articles sont ou non abrogés? enfin, eût-on toutes ces collections, qu'elles présenteraient encore deux grands vices: d'abord nous n'aurions pour ainsi dire pas un concordat et cependant il y en a qui influent aussi sur les relations privées; puis resterait la défectuosité de la traduction. — La nécessité d'un recueil de lois pour le Jura est suffisamment démontrée par ces raisons, de même que son utilité.

M. Maistre recherche ensuite les qualités que comporte un ouvrage de ce genre. Il devra être à la portée de tout le monde, quant au prix et quant à son contenu; il ne pourra renfermer toutes nos lois, un choix ici est nécessaire. M. Maistre indique comment il a procédé dans son travail. A côté des codes, il a donné toutes les lois qui s'y rapportent en les modifiant ou en les complétant, et celles qui sont de quelque utilité tant au simple particulier qu'au juge ou à l'administrateur. Toutes les lois, dans son Recueil, sont classées dans un ordre méthodique. Les lois ne figurent pas toujours in extenso, quand un texte complet serait inutile; ainsi on a supprimé les hors-d'œuvre (considérants, signatures) et retranché tout ce qu'une loi postérieure a abrogé, en intercalant dans le texte ce qui le remplace. Tous les changements, retranchements ou additions sont justifiés par la citation des lois qui les ont introduits. Dans certains cas, le texte changé ou supprimé est donné en note.

M. Maistre achève cette communication, en émettant le désir qu'une commission d'hommes compétents soit nommée pour examiner son travail. Il serait heureux si, lors de la publication de son *Recueil*, la Société le jugeait digne de paraître sous ses auspices.

Sciences médicales. — M. le D^r Tièche présente à la Société une Notice intitulée : De la cholèrine et de son traitement.

M. Tièche commence son travail par rechercher la cause du choléra; passant à la cholérine, il établit qu'elle est un diminutif du choléra dans sa cause, dans ses symptômes, dans sa marche et qu'elle doit être considérée de même dans son traitement. Notre honorable collègue traite séparément chacun de ses points et s'étend assez longuement sur le dernier; puis il arrive aux conclusions suivantes:

« La cholérine nous paraît produite dans ses différents degrés par l'influence plus ou moins prononcée de la constitution épidémique. Abandonnée à elle-même, elle est susceptible de donner naissance au choléra; il convient donc de la combattre immédiatement. Les moyens à mettre en usage sont : les boissons chaudes légèrement opiacées d'abord et l'ipécacuanha ensuite. Quelques médecins y ajoutent un léger purgatif, comme l'eau de Sedlitz, le calomel. Nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir à l'ipécacuanha, et en répéter les doses, si cela est nécessaire.»

Dans une Notice complémentaire sur la cholèrine comparée au cholèra, M. le D^r Tièche essaie d'apprécier la valeur de cette affection par rapport au choléra, et recherche si elle est de même nature que celui-ci, ou si elle annonce seulement ou prépare son arrivée. Après cet examen, il conclut en ces termes: « La cholérine et le choléra dépendent l'une et l'autre de la même cause, mais dans la première ses effets sont incomplets, tandis que le second est l'expression du plus haut degré de son activité. Ainsi s'explique comment on vient aisément à bont de la cholérine, an lieu qu'il est si difficile de maîtriser le choléra. »

Sylviculture. — M. Amuat, après avoir indiqué le compterendu publié dans le numéro 21 du *Jura*, sur l'*Essai pratique* et raisonné d'aménagement, par M. Jolissaint, interpelle le secrétaire de la Société à l'effet de savoir si celle-ci, comme l'annonce le prospectus de cet ouvrage, a chargé une commission d'hommes compétents, de l'examen de ce travail.

Le secrétaire répond qu'à sa connaissance, aucune commission n'a été nommée dans ce but, et que le compterendu dont parle M. Amuat, écrit par un sociétaire, ne revêt pas de caractère officiel. La Société, par contre, a souscrit pour quelques exemplaires à cet ouvrage, dès que le prospectus a paru, son devoir étant d'encourager les sociétaire, dans l'impression de leurs travaux, en y coopérant selon ses faibles moyens.

M. Amuat se déclarc satisfait de l'explication du secrétaire et présente à la Société quelques Observations sur l'Essai pratique et raisonné d'aménagement. Il entre d'abord dans des considérations générales sur la nécessité d'aménager les forêts d'après leur exposition et la nature du sol; il recherche ensuite l'influence du sous-sol sur la végétation forestière, et examine essentiellement sous ces deux rapports, l'ouvrage de M. Jolissaint. \(\frac{1}{2} \)

Beaux-arts. — M. Scholl lit un Rapport sur l'exposition cantonale des beaux-arts, à Bienne, du 20 juin au 10 juillet 1855.

M. Scholl, cédant au désir que lui ont témoigné plusieurs de ses collègues, a écrit un rapport sur l'exposition biennoise; il a l'espoir qu'en fixant l'attention de la Société jurassienne sur les beaux-arts, qui jusqu'à présent ont joué dans ses travaux un rôle secondaire, cela pourrait engager quelques sociétaires à s'en occuper davantage. Avant de parler de l'exposition biennoise, M. Scholl entre dans quelques détails sur le mouvement artistique qui s'est manifesté ces derniers temps dans le canton de Berne. Il rend hommage à la Société des artistes de Berne, rappelle les services qu'elle a rendus, et dit comment, grâce au zèle infatigable de son président, M. d'Effinger de Wildegg, cette Société s'est trans-

⁴ Nous renvoyons à l'Appendice, le résumé de son travail, tel que nous l'a adressé M. Amuat. Il était trop long évidemment pour figurer dans le Procèsverbal de la séance du 18 septembre.

formée en Société cantonale des beaux-arts, dans le but d'étendre son cercle d'activité sur toutes les parties du canton. M. Scholl expose les accroissements notables que cette œuvre a subis; malheureusement le Jura, excepté Bienne et l'Erguel, y est resté presque totalement étranger. Il serait bien à désirer que la Société comptât dans nos districts un certain nombre de sociétaires pour que, selon le vœu de la direction, l'exposition de 1857 pût avoir lieu à Porrentruy, à St-Imier et à Interlaken. M. Scholl décrit ensuite l'exposition de Bienne sous ses différentes phases, passe en revue les œuvres jurassiennes qui y figuraient, et rend compte de l'accueil bienveillant qu'elle a rencontré de la part du public et de la presse suisse. 1

M. Scholl dépose sur le bureau quelques numéros des feuilles qui ont parlé de l'exposition, ainsi que le Catalogue des objets d'art qui la composaient. Plusieurs exemplaires de ce Catalogue sont mis à la disposition des sociétaires.

MM. Bonanomi et E. Pallain mettent sous les yeux des sociétaires des coupes géologiques et nivellements pris dans la Vallée, en se basant sur les puits et forages opérés dans les mines.

MÉTALLURGIE. — M. X. Stockmar présente à l'examen de la Société trois échantillons de câbles, servant de voies électriques au sein des eaux, et donne à ce sujet quelques explications:

« Le premier, dit-il, d'origine anglaise, est un fragment du câble sous-marin qui traverse la Manche; il renferme six fils conducteurs en cuivre, entourés de gutta-percha qui les isole et garantis extérieurement par une ligature de douze fils de fer n° 26, non galvanisés et liés ensemble par la seule force de pression. Le second est une des extrémités du câble sous-lacustre envoyé par Bellefontaine à l'Exposition; destiné aux lacs de la Suisse, il n'a pas la puissance du câble anglais,

Voir ce travail à l'Appendice.

mais il est plus soigneusement fabriqué; le fil conducteur, au centre de la gutta-percha, est en fer, et la ligature est formée par douze fils de fer nº 18, galvanisés au zinc et enveloppant spiralement la matière gommeuse. Le troisième est le spécimen du câble que la Confédération vient de commander à la maison de Bellefontaine; il diffère du précédent en ce que le fil de fer de la ligature est remplacé par une double enveloppe de rubans très-minces en fer, superposés de manière à préserver la gutta-percha du contact de l'eau. M. Hipp, l'habile directeur des constructions télégraphiques de la Confédération, a donué lui-même les indications pour ce mode de composition, qu'il préfère aux deux autres. Le câble qui sera construit aura 12,000 mêtres de longueur et son poids est évalué à 60 quintaux; il fonctionnera dans le lac de Lucerne. La machine ingénieuse servant à sa fabrication a été construite dans les ateliers de Bellefontaine. — Ces forges-manufacture ont soumissionné la fourniture d'un câble de dimensions bien plus considérables, qui doit être placé l'année prochaiue dans le lac de Constance, entre Friedrichshafen et Romanshorn; il aura 44,330 pieds de longueur et pèsera environ 350 quintaux.»

» On voit, ajoute M. Stockmar, que l'industrie suisse est toujours en progrès et qu'elle peut soutenir la concurrence étrangère, quoique privée des droits protecteurs dont les autres nations s'entourent. »

Poésie. — M. P. Besson donne lecture d'une pièce de vers intitulée : L'avenir. 1

M. Krieg communique deux poésies: A toi et L'avenir, pièce dédiée à la Société d'émulation.

Le secrétaire donne lecture de deux poésies de notre collègue, M. Viguet : Les Souvenirs et Moralité.

M. Bonanomi présente une poésie de M^{lle} Stockmar, inti-

Voir cette poésie et les suivantes à l'Appendice.

tulée: Joseph, et adressée par elle à M. X. Kohler, sur la perte de son enfant. M. Bonanomi a mis cette pièce en musique; il dépose cette composition sur le bureau.

Adhésions.

Après la lecture des travaux, on passe à la réception de nouveaux membres.

Avant de procéder à cette réception, le président donne connaissance à l'assemblée d'une proposition émanant du secrétaire-général, appuyée par le bureau central et à laquelle les présidents de sections, consultés à cet égard, adhèrent pleinement. Il s'agit de créer une nouvelle classe de sociétaires, des associés correspondants honoraires. Ce serait un moyen de s'associer les savants et les écrivains de la Suisse surtout, auxquels on n'ose offrir le diplôme trop modeste de membres correspondants.

Le secrétaire développe cette proposition et donne lecture du changement à apporter à nos statuts. L'article 6 contiendrait *l. d.* l'indication d'une classe d'associés correspondants honoraires; et un nouvel article (Art. 11) serait ainsi conçu:

« Les associés correspondants honoraires sont choisis parmi » les hommes d'étude étrangers au Jura, qui se sont fait un » nom par leurs travaux intellectuels, et dont le patronage » peut honorer la Société. »

Cet article est adopté à l'unanimité.

Sont reçus ensuite membres titulaires:

MM. BRON, notaire, à Corban.

CHOPARD, AUGUSTE, établisseur, à Sonvilier.

DESBŒUFS, préfet, à Delémont.

DESBŒUFS, THÉODORE, instituteur, à Delémont.

Desvoigne, président du tribunal, à Saignelégier.

ECKERT, forestier, à Delémont.

FAIVRE, professeur, à Delémont.

FEUNE, pharmacien, à Delémont.

FREPP, préfet, à Laufon.

GERSBACHER, maître de forges, aux Rondez, près Delémont.

MM, GREPPIN, instituteur, à Develier.

HAAS, agent de droit, à Laufon.

HELG, LUCIEN, banquier, à Delémont.

IMHOFF, ancien secrétaire de préfecture, à Laufon.

JOLIAT, maire, à Glovelier.

KAISER, directeur du haut-fourneau, à Delémont.

KAISER, JOSEPH, étudiant en médecine, à Delémont.

LOVIAT, GEORGES, propriétaire, à Courroux.

Mandeler, brasseur, à Bellelai.

MIGY, directeur des forges de Lucelle.

MIGY, pharmacien, à Porrentruy.

MULLER, directeur des forges de Choindez.

Nouvion, Théodore, propriétaire, à Delémont.

REM, notaire, à Laufon.

RENAUD, président du tribunal, à Moutier.

SIMONIN, instituteur, à Porrentruy.

STEINER, président du tribunal, à Laufon.

Vallotton, Lucien, maître de forges aux Rondez, près Delémont.

Sur la proposition du bureau central, et après avoir pris connaissance des titres des candidats à cette distinction, sont reçus, à l'unanimité, membres honoraires:

MM. DAUMAS, général, directeur des affaires de l'Algérie, au ministère de la guerre, à Paris.

GOBAT, évêque anglican, à Jérusalem.

Heilmann, artiste, à Bienne.

JOLIAT, directeur du phénix, à Paris.

Kohler, abbé, vicaire à Porrentruy.

Monin-Japy, membre du Corps-législatif, maire du 12e arrondissement, à Paris.

MISLIN, abbé de Notre-Dame de Béhel, en Hongrie, à Vienne. Valentin, professeur de médecine, à l'université de Berne. M^{Ile} STOCKMAR, FÉLICIE, à Bellefontaine.

Sont reçus à l'unanimité membres correspondants, après avoir pris aussi connaissance des titres des candidats :

MM. BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel.

CHENAUX, curé, à Vuadens (Fribourg).

FLAMAND, architecte, à Montbéliard.

GREMAUD, curé à Morlens (Fribourg).

MM Herzog, D^r, ancien professeur, à Berne.
PIDANCET, géologue à Besançon (présentement à Bellefontaine).
Vouga, D^r, professeur à Neuchâtel.

Sur la proposition du bureau, sont encore reçus à l'unanimité, associés correspondants honoraires, quelques hommes dont les travaux scientifiques ou littéraires honorent la Suisse, et un savant étranger connu par ses belles études géologiques:

MM. Agassiz, géologue, professeur à l'université de Cambridge (Amérique)

D'Effinger, de Wildegg, président de la Société des beauxarts, à Berne.

Deson, géologue, professeur, à Neuchâtel.

Franscini, conseiller fédéral, à Berne.

DE GINGINS, LA SARRAZ, président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande, à La Sarraz (Vaud.)

Keller, F., président de la Société archéologique de Zurich. Lohner, archéologue, à Thoune.

MÉRIAN, P., géologue, professeur, à Bâle.

MARCOU, géologue, à Salins (Jura).

OLIVIER, JUSTE, littérateur, à Paris.

Petit-Senn, littérateur, à Genève.

Porchat, J.-J., littérateur, à Paris.

RICHARD, ALBERT, littérateur, à Genève.

Studer, Bernard, géologue, professeur à Berne.

Troyon, archéologue, à Lausanne.

Vulliemin, historien, ancien président de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.

Wolf, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich.

Wyss, président de la Société d'histoire suisse, à Zurich.

Délibérations.

1. Le président soumet encore à l'assemblée une proposition relative au règlement et dont le bureau central, d'accord avec les présidents de sections, recommande l'adoption. L'existence de sections ne pouvait être exprimée dans nos statuts, rédigés en 1847, puisqu'elles n'ont commencé à se former que trois ans plus tard. Il serait bien de rendre plus explicite le § 2 de l'art. 22. On propose donc de modifier ce paragraphe, ainsi

ERRATA.

Coup-d'ail de 1854.

Il importe de corriger dans le Coup-d'œil de 1854, les fautes suivantes :

Page 31, ligne 1, au lieu de 191 toises, lisez: 791.

» 31, » 10, — 1793 » 1593.

» 99, » 4, — 8000 » 800.

Coup-d'ail de 1855.

Ajouter à la liste des membres correspondants, reçus le 18 septembre, (p. 88):

M. RAIS, JOSEPH, instituteur, à Trieste.

Le portrait de M. Thurmann, gravé par M. Kundert, (v. p. 140), qui devait accompagner le Coup-d'œil, n'étant pas achevé au moment du tirage de la dernière feuille, nous doutons qu'il puisse paraître encore dans le Rapport de 1855. En cas de non publication, il sera joint au Rapport de l'aunée prochaine.

conçu: « Les sociétaires de chaque district sont engagés à se réunir mensuellement en séances particulières, » de la manière suivante: « Les sociétaires de chaque district sont engagés à se constituer en sections dans la forme prescrite par le réglement, et à se réunir mensuellement en séances particulières. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- 2. Le secrétaire présente une observation relative aux art. 8 et 9 du règlement. Pour être membre de la Société, aux termes des statuts, il faut être citoyen du Jura Bernois; or, une application rigoureuse de cet article nous empêcherait souvent de recevoir comme membres titulaires, des personnes tenant au pays par des liens de famille ou d'étude, et habitant les localités voisines de l'Erguel ou des Franches-Montagnes, dont l'adhésion nous serait précieuse. Jusqu'à présent, dans les réceptions, on a procédé d'une manière assez large, sans trop s'en tenir à la lettre, et cela dans l'intérêt de la Société. M. Kohler demande que l'assemblée autorise cette manière d'agir. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- 3. L'assemblée décide qu'on réimprimera cette année le règlement avec les modifications apportées, ainsi que la liste des sociétaires.
- 4. Le président fait part à la Société d'un projet, qui aura sans doute toute son approbation et auquel elle s'associera de grand cœur, l'érection d'un monument à la mémoire de notre respectable président, M. Thurmann. Il annonce que l'initiative de ce projet a déjà été prise par quelques sociétaires, et il invite le secrétaire de dire à l'assemblée ce qui a été fait à cet égard.

Le secrétaire rappelle à la Société que le bureau central, le bureau de la section de Delémont et plusieurs de nos collègues assistaient aux funérailles de M. Thurmann. Le soir même de ce triste jour, les sociétaires jurassiens, avant de se séparer, émirent le vœu qu'un monument fût élevé à M. Thurmann et nommèrent une commission provisoire chargée de prendre l'initiative de cette œuvre nationale et d'arrêter des propositions sur cet objet. La commission fut

composée du secrétaire de la Société et des présidents des diverses sections, soit de MM. Quiquerez, Scholl, Gibolet, Gobat et X. Kohler; ce dernier fut chargé de se mettre en relation avec ses collègues. Une correspondance fut échangée à cet effet, et l'on tomba d'accord sur les propositions suivantes à vous soumettre:

- 1. Faire exécuter par un bon artiste le buste en marbre de M. Thurmann; ce buste sera placé à Porrentruy, siége de la Société, dans le cabinet de minéralogie, fondé par notre respectable président.
- 2. Le portrait de M. Thurmann, peint par M. Negelen, sera lithographié et offert aux souscripteurs, qui verseront quatre francs au minimum. Ce portrait pourrait aussi accompagner les œuvres posthumes du savant jurassien.
- 3. Si les fonds obtenus par la souscription le permettent, on fera exécuter des bustes en plâtre, de M. Thurmann, pour les sections jurassiennes et la Société de Montbéliard.
- 4. Le comité central pour le monument se composera du bureau de la Société et des présidents de sections. Le bureau de Porrentruy s'adjoindra les personnes qu'il jugera à propos pour la partie d'exécution, qui le concerne. On priera M. Choffat de bien vouloir remplir les fonctions de caissier général. La présidence du comité est dévolue au président de la Société.

Le secrétaire entre dans d'ultérieurs détails sur le projet de monument. Sous le rapport artistique, on a recherché d'abord à quel artiste on pourrait confier l'exécution du buste, et les renseignements pris par la commission, l'ont, jusqu'à présent, déterminé à charger de ce travail, M. Christen, de Berne. Quant au portrait, la gravure serait préférable, mais plus dispendieuse; si l'on ne peut, vu les fonds dont on disposera, traiter avec un bon graveur, du moins on aurait une excellente photographie, à meilleur compte, de M. Durheim, de Berne. M. Scholl aurait la bonté de s'entendre avec la Société des beaux-arts de Berne, qui très-volontiers, nous dit-il, se

chargera de surveiller l'exécution du buste, si on le fait dans cette ville. Dans le cas où l'on photographierait le portrait de M. Thurmann, M. Quiquerez voudra bien conférer à ce sujet avec l'artiste et M. Scholl. La commission désire aussi, qu'indépendamment du portrait pour les souscripteurs, on en fasse tirer un, de moindre format, pour mettre en tête du Coupd'œil de cette année. — Quant à la question financière, les dépenses sont évaluées approximativement à 1500 francs. Chaque président de section se chargera de faire rentrer les souscriptions de son ressort; le montant en sera adressé au président du comité, avec la liste des souscripteurs, et l'argent sera versé chez M. Choffat. Le secrétaire dit à l'assemblée qu'il enverra lui-même des listes de souscription dans les cantons voisins et dans les localités frontières de France, où M. Thurmann avait des relations scientifiques. M. X. Kohler termine son rapport par la lecture de l'Appel que le comité a rédigé pour paraître dans le Jura; il recommande cette œuvre patriotique à ses honorables collègues.

La Société adopte à l'unanimité, le projet tel qu'il lui est présenté par le comité, lequel est définitiment constitué; elle charge celui-ci d'agir comme il l'entendra pour mener à bonne fin cette noble entreprise.

5. La Société, sur la proposition du bureau, souscrit au monument Thurmann pour 25 fr., en regrettant, vu l'état de ses finances, de ne pouvoir donner davantage. — Une liste de souscription, ouverte séance tenante, et mise immédiatement en circulation, a été couverte de nombreuses signatures.

M. Jordan, secrétaire de la Société d'émulation de Montbéliard, demande que l'association qu'il représente, soit admise à concourir aussi à cette œuvre patriotique. Les sociétaires de Montbéliard seront heureux de prouver leur estime profonde pour les talents et le noble caractère de M. Thurmann. — Le président, au nom de l'assemblée, remercie M. Jordan. On accepte avec reconnaissance cette proposition, qui témoigne une fois de plus des relations sympathiques existant entre les deux Sociétés. 6. M. X. Kohler rappelle à l'assemblée qu'on s'occupe aussi d'ériger un monument à la mémoire du doyen Morel. Cet homme distingué, dès la fondation de notre Société, s'associa à nos travaux. Aussitôt que la souscription fut ouverte, le bureau central s'empressa de souscrire pour le monument Morel; mais le maximum de souscription était limité, en sorte que nous n'avons donné que 1 franc. M. X. Kohler propose à la Société de souscrire encore pour 15 fr. à cette œuvre nationale.

Un débat s'engage à ce sujet : d'accord quant à la proposition même, on diffère sur le chiffre de la souscription. M. le D' Tièche demande que la souscription pour le monument Morel soit la même que pour le monument Thurmann. M. X. Kohler observe que s'il a proposé le chiffre de 15 fr. et non 25 fr., c'est uniquement, parce que la souscription au monument Morel était très-avancée et à peu près suffisante, diton, pour couvrir les dépenses, tandis que nous avons à ouvrir la souscription Thurmann. Il se rallie du reste à la proposition de M. Tièche. M. Bonanomi maintient la proposition de M. X. Kohler, faisant remarquer que la souscription pour M. Thurmann se rapporte à notre président, à l'âme de la Société depuis son existence. Il croit que l'on peut conserverune distinction dans le montant des deux souscriptions, sans pour cela préjuger en rien des intentions de la Société, qui sera également contente de voir ériger un monument à ces. deux grands citoyens.

La proposition de souscrire encore pour 15 fr. au monument Morel, est votée à une grande majorité.

7. M. X. Kohler, en fixant l'attention des sociétaires sur le magnifique ouvrage offert à la Société par M. Mathey, demande s'il ne serait pas bien de reconnaître le don fait par notre collègue, ainsi que les services qu'il a déjà rendus aux lettres dans notre pays, en lui décernant le titre, purement honorifique du reste, de libraire de la Société. M. Mathey serait autorisé à prendre ce titre dans toutes ses publications littéraires ou éducatives. Il va sans dire que les ouvrages

traitant de religion ou de politique, domaine qui nous est interdit par l'article 2 de nos statuts, ne pourraient porter cette désignation.

L'assemblée accueille à l'unanimité cette proposition, dans le sens qu'y attache son auteur.

8. Le président soumet à l'assemblée une dernière proposition, dont l'adoption, recommandée par le bureau central et les présidents de sections, serait avantageuse à tous les sociétaires. Jusqu'à présent peu de personnes ont profité de la bibliothèque de la Société, qui commence à prendre quelque accroissement, grâce aux envois des associations correspondantes; on propose d'en dresser le catalogue pour être imprimé et joint au *Coup-d'œil* de cette année. Le bureau central serait chargé de faire un règlement sur l'usage de la bibliothèque, règlement que recevrait aussi chaque sociétaire.

Cette proposition est votée à l'unanimité. — Il est décidé encore, sur la proposition du président, que les livres, tableaux, papiers, et en général tout le matériel appartenant à la Société restera déposé chez le président de la Société jurassienne d'émulation.

- 9. L'assemblée s'occupe ensuite de fixer la cotisation annuelle pour 1856. Le président propose, au nom du bureau, de la porter à quatre francs, ce chiffre n'étant pas trop élevé en vue des dépenses qui augmentent chaque jour. M. Feune, avocat, demande qu'elle soit fixée à cinq francs. Le secrétaire, déclarant qu'une contribution annuelle de quatre francs lui paraît suffisante pour l'exercice de 1856, l'assemblée vote la proposition du bureau à une forte majorité.
- 40. Le président prie la Société d'arrêter le lieu de réunion générale pour 1856. La ville de Bienne, qui compte dans ses murs une section jurassienne, et s'était recommandée à Neuveville pour recevoir la Société après Delémont, semble toute désignée pour lieu de la séance générale de 1856. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour Bienne. M. Scholl, au nom de la section biennoise, remercie la Société de ce choix, et invite ses collègues à venir en nombre dans sa ville natale,

où ils recevront un accueil cordial et vraiment jurassien.

- 41. La Société charge son bureau d'exprimer sa reconnaissance aux personnes, qui ont mis à la disposition de la section delémontaine les tableaux et objets d'art, qui décorent la salle; elle le charge aussi d'être son interprète auprès de la ville de Delémont pour la remercier de la somme qu'elle a allouée afin de recevoir dignement la Société d'émulation.
- 12. M. Quiquerez, président, rappelle aux sociétaires qui ont fait des communications dans la séance de ce jour d'en envoyer le résumé à bref délai au secrétaire-général. Il re-remercie ses collègues de s'être rendus à la réunion en si grand nombre, et espère que l'an prochain on se reverrra, également nombreux, à Bienne.

La séance, suspendue à midi, a été reprise à midi un quart et levée à deux heures.

Delémont, le 18 septembre 1855.

Les membres du bureau:

SCHOLL, GIBOLET, GOBAT,

DUPASQUIER, BONANOMI.

Le président,

A. QUIQUEREZ.

Le secrétaire,

X. KOHLER.

^{&#}x27;Nous n'avons reçu qu'à la mi-février plusieurs travaux ou renduscomptes de travaux, c'est ce qui explique le retard apporté à la publication du Coup-d'œil de 1855. (Note du secrétaire.)